

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JANVIER 2012

L'an deux mille douze, et le douze janvier à 19 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loire et Semène régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire à 1 place de l'Abbaye à La Séauve sur Semène, sous la présidence de Monsieur Guy VOCANSON, le Président.

Etaient présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :

M. BONNEFOY A, M. HAURY,
M. KOSTKA, Mme MOULIN-ROYON,
Mme TEYSSIER, M. VIAL,
M. VOCANSON,

Commune de LA SEAUVÉ SUR SEMÈNE :

M. GAY, M. GRANGE,
M. MARCON,

Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :

M. BONNEFOY M., M. BRUYERE,
M. DESOUCHE, M. ROMEYER,
M. LARGERON,

Commune de SAINT JUST MALMONT :

M. FRANÇON, M. GIRODET,
Mme MONTCOUDIOL, Mme MOUNIER,
Mme POURTIER, Mme SOUBEYRAN,

Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :

M. CHAMPAVERT, M. FAVARON,
M. ROYON,

Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :

M. ROSIAK,

Commune de PONT SALOMON :

Mme FRATTI, Mme JACQUIOT,
M. REYMOND,

Assistait également à la Réunion :

Conseiller Général du canton de ST DIDIER EN VELAY : Mr DRIOT

Excusés représentés :

M. BOURGIE
Mme PARRAT
M. GARDETTE
M. TOURNON
M. FOURNEL
M. MASSARD

Commune d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
Commune de Pont Salomon
Commune de St Just Malmont
Commune de St Just Malmont
Commune de La Séauve sur Semène

Absents :

M. BARD
M. GOUDARD
M. SERRANO

Commune de St Ferréol d'Auroure
Commune de St Ferréol d'Auroure
Commune de St Ferréol d'Auroure

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Monsieur Guy VOCANSON : Président :

01 – Conseil Communautaire : Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Frédéric GIRODET :

➤ **UNANIMITE**

02 – Vie Quotidienne – Moyens : Compte rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

➤ **Le Conseil Communautaire prend acte de la communication**

03 – Vie Quotidienne – Moyens : Finances : Cotisation Foncière des Entreprises : Fixation de la base minimum :

➤ **UNANIMITE**

Le texte intégral des délibérations peut être consulté au siège de la Communauté de Communes Loire et Semène.

Vu pour être affiché le 19 janvier 2012 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Guy VOCANSON